



POLITIQUE SUR LES PRÉCAUTIONS SANITAIRES GÉNÉRALES ET LES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA COVID-19

POLITIQUE

Les garderies doivent être nettoyées à fond avant de reprendre leurs activités. Les centres doivent strictement maintenir des pratiques courantes de prévention et de contrôle des infections (tel que mentionné dans le Guide des directives opérationnelles durant l'écllosion de la COVID-19 pour la Réouverture des services de garde d'enfants <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/reouverture-des-services-de-garde-denfants.pdf>) ainsi que prendre des précautions sanitaires additionnelles et des mesures de distanciation physique dans tous les aspects des soins de garde dans le but de prévenir la propagation de la COVID-19 telle que décrite dans la présente politique.

Le Centre éducatif Éveil aux Savoirs est responsable de communiquer les exigences de la présente politique à toutes les tierces parties qui travaillent en collaboration avec la garderie (conciergerie, vendeurs, traiteurs, etc.) s'il y a lieu.

PROCÉDURES

LAVAGE DES MAINS

Le personnel doit se laver les mains avec du savon et de l'eau chaude **fréquemment**, et doit se laver les mains dans les situations suivantes :

- À l'arrivée et au départ de la garderie.
- Avant et après les pauses.
- Après avoir utilisé les toilettes.
- Avant de manipuler et servir les aliments.
- Avant et après avoir mangé et bu.
- Avant et après avoir touché le visage d'un enfant ou de soi-même.
- Après avoir éternué ou toussé dans les mains.
- Avant et après avoir donné ou appliqué des médicaments ou de l'onguent à un enfant ou à soi-même.
- Avant et après le contrôle des couches ou le changement de couches.
- Avant et après avoir aider un enfant à utiliser les toilettes et en utilisant les toilettes.
- Avant et après le contact avec les liquides corporels (écoulement nasal, crachat, vomi, sang).
- Après le nettoyage et la manipulation des ordures.

Les enfants doivent se laver les mains avec du savon et de l'eau chaude **fréquemment**, et doivent laver leurs mains dans les situations suivantes :

- À l'arrivée et au départ de la garderie.
- Avant et après avoir mangé et bu.
- Après un changement de couche et l'utilisation des toilettes.
- Après avoir joué à l'extérieur.
- Après avoir manipulé des jouets/articles partagés.
- Après avoir éternué ou toussé dans les mains.



Le personnel **doit suivre et modéliser** les étapes suivantes pour un bon lavage des mains :

- Mouiller les mains.
- Appliquer le savon.
- Mousse pendant au moins 15 secondes ou aussi long que la chanson « joyeux anniversaire ».
- Frotter entre les doigts, le dos des mains et des doigts et sous les ongles.
- Bien rincer sous l'eau courante.
- Sécher les mains avec du papier essuie-tout ou un souffleur à air chaud.
- Fermer les robinets avec du papier essuie-tout, si disponible.

Le personnel doit accroître la surveillance des produits (savon, essuie-tout, poubelle) utilisés lors du lavage des mains afin de s'assurer que tous les éviers dans les toilettes, cuisines et les salles de classe sont bien approvisionnés en tout temps.

Le personnel doit s'assurer que le désinfectant pour les mains (au moins 60 % à base d'alcool) est disponible aux entrées désignées du centre et dans l'ensemble du centre.

Le personnel doit s'assurer que le désinfectant à mains est facilement accessible dans les zones où les installations de lavage des mains ne sont pas disponibles. Cependant les distributeurs de désinfectants pour les mains ne doivent pas se trouver dans des endroits accessibles par les jeunes enfants (poupons, bambins).

Lorsque les mains ne sont pas visiblement souillées, le personnel doit suivre les **étapes suivantes pour nettoyer les mains à l'aide du désinfectant** :

- Appliquer un désinfectant sur les mains (au moins 60 % à base d'alcool).
- Frotter les mains ensemble pendant au moins 15 secondes ou aussi long que la chanson « joyeux anniversaire ».
- Frotter entre les doigts, sur le dos des mains, le bout des doigts et sous les ongles.
- Frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Le désinfectant pour les mains ne doit être utilisé que pour les enfants de plus de deux ans et sous la supervision du personnel. Ce dernier doit s'assurer que le produit s'est complètement évaporé des mains de l'enfant avant de permettre à l'enfant de poursuivre son activité.

D'autres mesures d'hygiène personnelle seront renforcées et demandées telles que d'éviter de toucher les yeux, le nez ou la bouche et les autres parties du visage. Si ce n'est possible, vous assurer de nettoyer les mains par la suite.

MASQUE CHIRURGICAL OU DE PROCÉDURES

Le port du masque/couvre-visage ou des gants en tout temps n'est pas nécessaire pour les enfants ou le personnel de la garderie. Les masques à eux seuls n'empêcheront pas la propagation de la COVID-19. L'utilisation de masques non médicaux ou revêtements de visage peuvent ne pas vous protéger, mais peuvent aider à protéger les gens autour de vous.

- Le personnel doit porter un masque chirurgical ou de procédures, des gants et une protection oculaire (visière ou lunettes de sécurité enveloppantes) dans les conditions suivantes :
 - Lorsque le nettoyage et la désinfection du sang ou des liquides corporels se déversent et/ou s'il y a un risque d'éclaboussures.
 - Lorsque le personnel prend soin d'un enfant malade.
 - Lorsque le personnel change la couche d'un enfant.



- Le personnel doit porter un masque chirurgical ou de procédures si la distanciation physique (de 2 mètres ou plus) est difficile à maintenir y compris les situations suivantes, mais sans s'y limiter :
 - Fournir des soins directs (couches ou alimentation).
 - Porter un enfant si le besoin est présent.
 - Aider un enfant à s'habiller.
 - Aider un enfant à se crémér.
- Le masque doit être **obligatoirement** porté par le personnel qui devient malade. Ce dernier doit immédiatement partir de la garderie et rentrer à la maison.
- Le masque doit être porté par les enfants s'ils deviennent malades et jusqu'à ce que leur parent ou tuteur arrive à la garderie pour venir les chercher.
- Les individus peuvent se contaminer facilement lorsqu'ils mettent des masques et les manipulent sans précaution. Les mains doivent être lavées ou aseptisées avant de mettre et enlever un masque.

À noter :

Il est **interdit** de faire porter le masque à un enfant de moins de 2 ans et à toutes personnes ayant des difficultés à respirer, qui est inconscient, ou autrement incapable d'enlever le masque sans aide.

Les revêtements de visage peuvent ne pas être tolérés par tout le monde en raison de problèmes de santé sous-jacents, comportementaux ou croyances.

Si le masque interfère avec la capacité de respirer ou de parler clairement, maintenir une distance de deux mètres autant que possible.

Les masques et les gants peuvent causer un faux sentiment de sécurité, en particulier s'ils ne sont pas utilisés correctement.

GANTS JETABLES

- Les gants doivent être portés selon la pratique courante, comme lors du nettoyage des vomissements, de la diarrhée, des fluides corporels et de la désinfection des surfaces.
- Les gants doivent être enlevés à l'envers avec soins et mis dans la poubelle après utilisation.
- Dans la mesure du possible, il faut mettre des gants lorsque vous touchez à des surfaces fréquemment touchées par tous.
- Ne pas toucher le visage d'un enfant ou de soi-même avec les mains gantées.
- Les mains doivent être lavées **avant et après** le port des gants.

Les gants jetables ne remplacent en aucun temps le lavage des mains.

PROTECTION OCULAIRE

Le port de la protection oculaire est recommandé lors du dépistage actifs quotidien pour le personnel, les enfants, les familles ou les visiteurs et les fournisseurs essentiels lors de l'arrivée.

Le port de la protection oculaire est recommandé aussi lors des situations telles que le changement des couches et lors de la désinfection avec des risques d'éclaboussures de fluides corporels (sang, vomissement, etc.).

Les liens suivants de la Santé publique Ontario et de l'Agence de la santé publique du Canada décrivent l'utilisation appropriée du masque et des gants. Le BC Centre for Disease Control propose des conseils sur la désinfection protection oculaire.

- Masque : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/factsheet-covid-19-how-to-wear-mask.pdf?la=en>
- Gants : <https://www.canada.ca/en/public-health/services/video/covid-19-how-to-take-off-disposable-gloves.html>
- Protection oculaire : http://www.bccdc.ca/Health-Professionals-Site/Documents/COVID19_EyeFacialProtectionDisinfection.pdf



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Le nettoyage et la désinfection réduisent la propagation des germes. Certains germes peuvent vivre pendant des heures, des jours ou semaines sur les jouets, les comptoirs, les tables à langer, les poignées de porte, les claviers d'ordinateur et d'autres surfaces.

Le nettoyage avec du savon et de l'eau élimine la saleté et la graisse qui peuvent cacher et protéger les germes des désinfectants. Le nettoyage réduira considérablement le nombre de germes qui peuvent rester sur les surfaces et la désinfection après le nettoyage tuera la plupart des germes qui ont été laissés derrière.

Les nettoyeurs, les produits désinfectants et les méthodes déjà utilisées par les garderies sont efficaces contre la COVID-19. **Seuls les désinfectants identifiés avec un numéro des médicaments (DIN) et avec virucide à large spectre peuvent être utilisés. Vérifier l'expiration et toujours suivre les instructions du fabricant.** Une attention particulière doit être accordée aux temps de contact, de dilution, de compatibilité des matériaux, de la durée de conservation, de stockage, des premiers soins et de l'équipement de protection individuel.

Santé Canada a établi une liste de procédures à suivre pour la désinfection des surfaces dures à utiliser contre la COVID-19 : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19/list.html>

À noter :

Le vinaigre ne tue pas les germes et ce n'est pas un désinfectant.
Le vinaigre ne doit pas être utilisé pour la désinfection de la garderie.

Le superviseur établira un calendrier pour s'assurer que toutes les tâches de nettoyage et de désinfection sont régulièrement effectuées et documentées.

Les 6 étapes pour le nettoyage et la désinfection sont les suivantes :

1. Nettoyer avec du savon et de l'eau.
2. Rincer à l'eau propre.
3. Appliquer le désinfectant conformément aux instructions du fabricant sur l'étiquette.
4. Laissez la surface ou l'objet tremper dans le désinfectant pendant le temps requis. Seuls les désinfectants identifiés avec un numéro des médicaments (DIN) et avec virucide à large spectre peuvent être utilisés.
5. Rincer à l'eau propre si nécessaire conformément aux instructions du fabricant sur l'étiquette.
6. Laisser sécher l'air.

Pour plus d'informations, référez-vous à l'organisme « COVID-19 Cleaning and Desinfection for Public Settings » de Santé publique Ontario.

JOUETS ET ÉQUIPEMENTS

Le personnel doit s'assurer que tous les jouets et équipements sont en bon état, propres et désinfectés. Le superviseur doit être informé de toute préoccupation concernant les jouets et l'équipement.

- Les bacs d'eau et sensoriels de groupe ne doivent pas être utilisés. Seul le jeu sensoriel individuel est autorisé (chaque enfant a son propre bac séparé).
- S'assurer que les jouets sensoriels individuels de chaque enfant sont nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation.

- Les matériaux sensoriels (eau, sable, pâte à modeler, etc.) sont à usage unique et doivent être jetés à la fin de la journée. Chaque enfant doit avoir un sac ou un bac identifié à son nom.
- Retirer les jouets qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés facilement, comme les jouets en peluche.
- Les jouets et les équipements doivent être nettoyés et désinfectés au minimum deux fois par jour et entre les différents groupes, s'il y a lieu.
- Les jouets mis à la bouche doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement après que l'enfant l'a mis dans sa bouche.
- Les espaces et les structures partagés qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés entre les différents groupes ne doivent pas être utilisés.
- Le personnel est encouragé à faire des bacs de jouets et d'équipement désignés pour chacun des groupes (ex., ballons, cordes à danser, raquettes, balles, etc.).
- Lorsque l'équipement et les jouets sont partagés, ils doivent être nettoyés et désinfectés avant d'être partagés avec un autre enfant et/ou groupe.
- Retirer les livres, les casse-têtes, les boîtes de cartons et les cartons/absorbants qui sont difficiles à nettoyer et à désinfecter.
- Suivre les directives ou les lois provinciales et municipales en matière d'utilisation des terrains de jeux de la collectivité.
- Les jeux en plein air dans les garderies autorisées sont fortement encouragés en petits groupes pour faciliter la distanciation physique.
- Tous les équipements de jeux extérieurs qui sont utilisés doivent être nettoyés et désinfectés avant et après l'utilisation, et au besoin.
- Les structures de jeux ne peuvent être utilisées que par un seul groupe à la fois.
- Le personnel devrait trouver des activités extérieures afin de sécuriser l'espace de jeux.
- Le personnel doit suivre les pratiques de distanciation physique lorsque c'est possible.
- Les tables et les chaises utilisées doivent être nettoyées et désinfectées avant et après utilisation et au besoin.
- Si un enfant présente des symptômes de la COVID-19, l'enfant sera retiré de la pièce et tous les jouets et équipements seront nettoyés et désinfectés dès que possible.

LITS

- Les enfants d'âge bambin et préscolaire auront un lit de camp qui leur sera assigné.
- Les lits seront placés pour respecter la distanciation physique pratiques de 2 mètres (6 pieds) si possible. Si l'espace est restreint, les enfants seront placés de la tête aux orteils ou des orteils aux orteils.
- Les lits et les matelas doivent être nettoyés et désinfectés entre après chaque utilisation.
- Les draps et les couvertures doivent être changés nettoyés après chaque utilisation.
- Veiller à ce que les draps et les couvertures appartenant à différents enfants soient étiquetés avec leurs noms et stockés séparément dans des sacs ou des bacs dans des endroits secs et propres pour empêcher la croissance de moisissures et à l'écart des activités quotidiennes.
- Les familles seront autorisées à apporter leurs propres couvertures pour les enfants. Cependant, le centre doit laver ces articles avant leur utilisation. Les articles doivent être lavés chaque semaine ou plus fréquemment si nécessaires.

PRATIQUES SUPPLÉMENTAIRES DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces régulièrement touchées, y compris les poignées de porte, les interrupteurs, les poignées de robinet et les appareils électroniques au moins deux fois par jour (entre 7h30 et 17h30) pour prévenir la transmission de virus provenant d'objets et de surfaces contaminés.
- Un nettoyage et une désinfection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des besoins quotidiens.
- Les appareils électroniques régulièrement touchés (claviers, tablettes) peuvent être désinfectés à 70 % de base d'alcool (lingettes désinfectantes) tout en s'assurant que la solution diluée entre en contact avec la surface au moins une minute.
- S'assurer que les toilettes sont fréquemment nettoyées et désinfectées.
- Les surfaces touchées rarement avec les mains doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement (rebords de fenêtre, portes, côtés d'ameublement, etc.).
- Les tapis doivent être retirés des salles de classes car, le nettoyage et la désinfection est difficile.
- S'assurer que les déchets sont conservés dans des contenants étanches tapissés de sacs à ordures en plastique. Les concierges doivent sortir les ordures tous les jours. Tous les articles souillés par le sang doivent être jetés dans des sacs scellés.
- Les effets personnels (sac à dos, vêtements, etc.) doivent être réduits au minimum. S'il est amené, les biens doivent être étiquetés et conservés à la garderie dans un casier ou espace désigné pour l'enfant.
- Les gobelets, les bouteilles d'eau réutilisables, les gourdes et les sucettes doivent être identifiés et entreposés individuellement, ne doivent pas être partagés entre les enfants.
- Le plastique de la sucette doit être lavé avec du savon et de l'eau à l'arrivée de l'enfant au centre.
- Pour les crèmes et les lotions pendant le changement des couches, le personnel ne doit jamais mettre les mains directement dans la lotion ou les bouteilles de crème. Il doit utiliser un tissu ou des gants à usage unique. Lorsque le contenant de lotion ou de crème est déposé au centre, l'extérieur du contenant et le rebord doivent être désinfectés avec un essuie-tout.
- Les enfants doivent apporter leur propre écran solaire et il ne doit pas être partagé.
- Le personnel peut fournir de l'aide pour appliquer l'écran solaire à tout enfant qui en a besoin et une bonne hygiène des mains s'impose lorsque c'est le cas (laver les mains avant et après application).
- Renforcer les messages auprès des enfants pour ne pas partager leur nourriture ou leurs breuvages avec d'autres personnes.
- Le personnel devrait modifier les pratiques de repas pour s'assurer qu'il n'y a pas de libre-service ou de partage de nourriture à l'heure des repas.
 - Les ustensiles doivent être utilisés pour servir la nourriture.
 - Les repas doivent être servis en portions individuelles aux enfants.
 - Il ne devrait pas y avoir d'articles partagés (ustensiles, assiettes, verres, etc.)
- Seule la nourriture régulière du programme est acceptée, les familles ne peuvent pas apporter de la nourriture pour leurs enfants, à l'exception de cas d'allergies sévères. Dans ce cas, des précautions particulières pour la manipulation et le service des aliments doit être mis en place.
- Éviter de vous rapprocher des visages de tous les enfants, dans la mesure du possible.
- Interdiction des activités de chant à l'intérieur et s'assurer de prendre des distances physiques pour les activités de chant extérieur.
- Aucune planification d'activités avec l'exposition à des animaux (cirque, exotiques ou domestiques).

MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Les garderies doivent placer les enfants et le personnel dans des groupes de 10 ou moins, gérer la distanciation physique et limiter le nombre de personnes en contact étroit. Chaque groupe doit rester ensemble toute la journée et n'est pas autorisé à se mélanger avec d'autres groupes. Maintenir distanciation physique d'au moins 2 mètres (6 pieds) ou plus entre les personnes, y compris le personnel, parents et enfants.

La distanciation physique peut être difficile à maintenir dans le milieu de la garde d'enfants toutefois, des mesures devraient être prises pour limiter le nombre de personnes en contact étroit.

Dans la mesure du possible, considérer les mesures de distanciation physique suivantes :

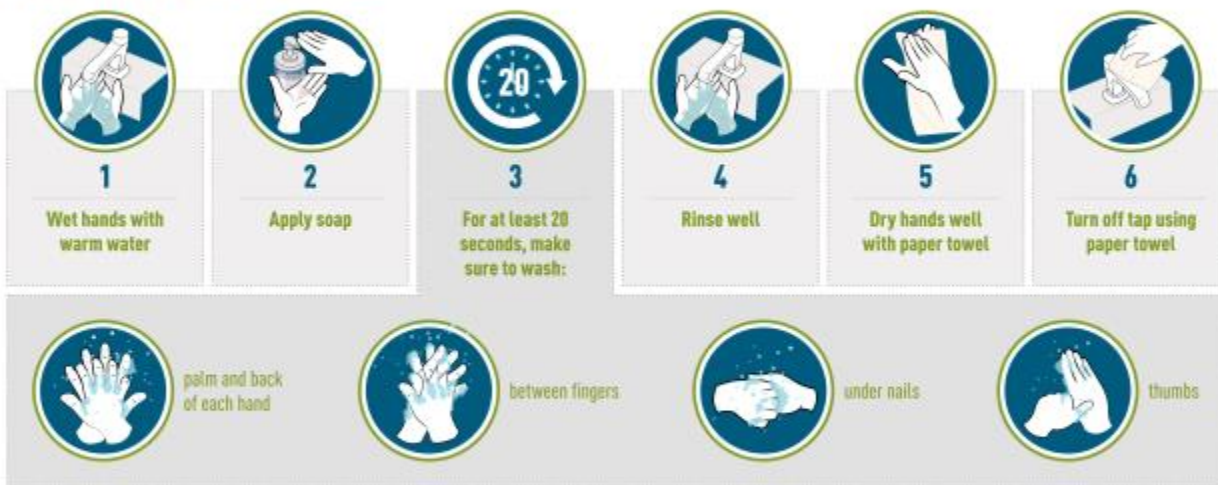
- Déterminer une plage horaire fixe des heures d'arrivée et de départ des enfants.
- Séparer les aires de jeux extérieures pour limiter le nombre d'enfants qui jouent ensemble et ainsi éviter les grands groupes.
- Éliminer les activités de grands groupes.
- S'assurer que les enfants sont éloignés les uns des autres pendant l'heure des repas, jeux de table, bricolage et l'heure de la sieste, autant que possible. Échelonnez ce temps si possible.
- Éviter les activités impliquant un contact direct entre les enfants ainsi que le partage de jouets.
- Intégrer davantage des activités individuelles qui encouragent la distanciation physique entre les enfants.
- Limiter le nombre d'enfants qui se trouvent dans les espaces communs en même temps (corridors, vestiaires, salles d'activités, etc.)
- Inclure le temps de jeux extérieur dans les activités quotidiennes et rester flexible selon la température.
- En plein air, maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre les groupes et toute autre personne extérieure du groupe.
- Reconnaissant que la distanciation physique soit difficile chez les jeunes enfants, il est recommandé de :
 - Planifier des activités qui n'impliquent pas d'objets ou de jouets à partager.
 - Déplacer les activités à l'extérieur pour permettre plus d'espace.
 - Éviter les activités de hurlement ou de chant à l'intérieur.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DOTATION

- Le personnel doit être affecté autant que possible à un seul groupe.
- Le personnel doit être affecté à des espaces de travail déterminés.
- Partage de téléphones, bureaux et autres outils et équipements est déconseillé. Désinfecter après chaque utilisation.
- Si des documents doivent être échangés, laisser sur une surface afin de garder la distance physique.
- Limiter le nombre total de travailleurs sur place pendant les heures d'opérations.
- Les superviseurs et/ou les personnes désignées doivent limiter leur déplacement entre les pièces, se déplacer si absolument nécessaire.
- Le personnel de remplacement doit être affecté à un groupe précis.
- Le personnel devrait envisager de mettre en œuvre un processus de contenant et de nettoyage des vêtements de travail.
- Le personnel doit avoir des bonnes pratiques d'hygiène de nettoyage avec leurs vêtements de travail car, ceux-ci pourraient être une source de contamination.

- Placer la lessive potentiellement contaminée dans un récipient avec un revêtement en plastique et ne pas secouer.
- Laver avec du savon à lessive régulier et de l'eau chaude (60-90°C) puis, bien sécher.
- Les vêtements, les draps et les masques en tissu non médical, et les revêtements faciaux peuvent être lavés avec d'autres blanchisseries.
- La garderie envisagera de mettre en place un système pour les services virtuels et/ou téléphoniques de consultation lorsque nécessaire.
 - Les réunions en face-à-face non essentielles doivent être reportées ou converties en rendez-vous virtuel.
 - L'aménagement du plancher sera modifié en utilisant des repères visuels tels que du ruban adhésif sur le sol pour améliorer la distanciation physique.
 - Le salon du personnel doit être aménagé pour suivre les pratiques de distanciation physique.
 - Les horaires et les heures de pauses doivent être échelonnées pour réduire le nombre de personnes dans la garderie.

REDUCE THE SPREAD OF COVID-19. WASH YOUR HANDS.



1-833-784-4397 @canada.ca/coronavirus phac.info.aspc@canada.ca



Nous les membres du personnel du Centre éducatif Éveil aux Savoirs, sommes consentants à suivre la **Politique sur les précautions sanitaires générales et les mesures de distanciation physique pour prévenir la propagation de la covid-19** et comprenons les responsabilités qui en découlent.

Signatures des employés :

Nom de l'employée	Signature de l'employée	Signature du témoin	Date
Daphrose Nintunze			
Doris Schembri			
Lunie Randel			
Joceline Séry			
Nelly Hanna			
Paula Otharan			
Priscilla Desrosiers			
Rita Palacios			
Samia Al-Kassimi			
Sandra Moralès			

Nous les membres du Conseil d'administration du Centre éducatif Éveil aux Savoirs, sommes conscients et approuvons la **Politique sur les précautions sanitaires générales et les mesures de distanciation physique pour prévenir la propagation de la covid-19** et comprenons les responsabilités qui en découlent.

Signatures des membres du Conseil d'administration :

Membre du CA	Signature du membre	Signature du témoin	Date
Alacia Goodbrand			
Anita Urbano			
Anna Lomanowska			
Claire Carrier			
Emilie Bouchard			
Jean-Romain Botembe			
Stephanie David-Coderre			